

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DES MEMBRES

LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

18 h - École de la Passerelle

Salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames

- Nathalie Amyot
- Sophie Baron
- Sonia Bonneville
- Sunny Breuil
- Caroline Buteau
- Marie-Ève Deschênes
- Olfa Dhifaoui
- Johanne Hébert
- Sammy Jolin
- Virginia Lee Keith
- Isabelle Morin
- Koralie Tanguay
- Marie-Louise Thiaw

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Madame Johanne Hébert souhaite la bienvenue à tous et présente Mme Sammy Jolin, orthopédagogue à l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots et Mme Isabelle Morin, titulaire en 1^{re} année à l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots. Après vérification du quorum, madame Sunny Breuil nous souhaite la bienvenue et procède à l'ouverture de la réunion à 18 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Breuil propose l'adoption de l'ordre du jour. C'est madame Isabelle Morin qui procède à cette adoption.

CE-2024-12-01 Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 novembre 2024

Madame Caroline Buteau propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2024.

CE- 2024-12-02 Adopté à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 6 novembre 2024

Madame Johanne Hébert fait le suivi des points ci-dessous :

Point 5 – Questions du public

- Les heures de classe ont été ajoutées sur le site Internet de l'école.
- Le retard de la sortie des élèves le matin au service de garde a été corrigé. Madame Amyot a parlé à son équipe, dès le lendemain.

Point 16 – Rapport de la direction

- L'École Notre-Dame des Petits-Cheminots est maintenant munie d'un nouveau système d'interphone qui fonctionne très bien.

5. Questions du public

Madame Marie-Ève Deschênes a été interpellée par un parent pour connaître le temps d'utilisation des écrans tant à l'école qu'au service de garde. Madame Hébert souligne que ce point a déjà été discuté par les années passées. Il est important de savoir que les écrans sont utilisés pour les apprentissages, pour écouter une histoire ou pour récompenser les élèves à des moments particuliers. Madame Isabelle Morin intervient pour expliquer aux parents que les enseignantes utilisent les écrans pour projeter les cahiers d'apprentissage au tableau, ce qui facilite le visuel des élèves. Il est déjà arrivé que le personnel utilise les écrans pour faire bouger les enfants comme, avec le jeu « Just Dance ». Au service de garde, les écrans ne sont pas ou peu utilisés. Cela a été convenu depuis quelques années.

Madame Deschênes demande la procédure que doivent suivre les enseignants lors d'une interruption de courant. Comme explique madame Hébert, il y a d'abord une vérification faite auprès d'Hydro-Québec. Si la température est adéquate, les élèves demeurent à l'école. La direction générale adjointe est avisée et la décision est prise conjointement, s'il fait trop froid. Les parents sont informés, par courriel, de venir chercher leurs enfants advenant une panne qui dure quelques heures. Lors de la panne de courant du 9 décembre, vers 11 h 10, les élèves sont allés jouer à l'extérieur et sont rentrés à tour de rôle pour le dîner, car l'électricité était de retour après 20 minutes.

Objets d'information

6. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

Madame Sophie Baron fait un survol des activités réalisées par sa collègue, Manon Mailloux, spécialiste en musique, qui prépare un petit concert à l'École de la Passerelle. De plus, les élèves de l'École Notre-Dame se rendront à la résidence le Charnycois offrir un récital de chants de Noël et remettre des cartes de Noël aux résidents. En éducation physique, elle fait des activités sportives, selon son programme en lien avec la thématique de Noël.

Madame Caroline Buteau mentionne que les parents de l'École Notre-Dame recevront un courriel pour les informer des activités à venir dans la semaine du 16 décembre. Le dernier défi d'Étincelle a été très difficile pour les élèves. Citons l'exemple « le lavage des mains après être allés aux toilettes ».

Madame Isabelle Morin annonce le concours de décoration des portes de l'école. Avec la collaboration des éducatrices du service de garde, les élèves décorent la porte de leur classe. Ensuite, les élèves voteront pour la plus belle porte de l'école. Belle collaboration entre les enseignantes et les éducatrices du service de garde.

Madame Sammy Jolin a commencé son 2^e Bloc au retour de son congé parental ainsi que sa consœur et il se terminera à la fin du mois de février. Le projet en conscience phonologique est entamé avec les élèves de 1^{re} année. Des activités de Noël sont également réalisées en lien avec les matières scolaires.

7. Suivi financier 2024-2025

Madame Hébert procède à une brève présentation du budget à la demande des membres.

Fonds 0 – Immobilisation (informatique et biens meubles)

Ce fonds est destiné à l'informatique d'enseignement et à l'achat de mobilier. Le ministère demande de ne plus utiliser ce fonds jusqu'en mars 2025. Mme Hébert nous rassure et nous mentionne que tous les achats ont été faits pour les deux écoles. Elle précise que le ministère a déjà récupéré une somme à même ce poste.

Fonds 4 – Allocation support et mesures ad hoc

Ce fonds est dédié aux services directs aux élèves : salaire de certaines professionnelles, des éducatrices spécialisées, sommes pour les sorties éducatives, la francisation... Un déficit est à prévoir dû à certains élèves qui demandent un accompagnement individualisé. Nous avons également une forte croissance d'élèves ayant des besoins en francisation.

Fonds 5 – Conseil d'établissement

Ce fonds est utilisé en partie au fonctionnement du conseil d'établissement. On y retrouve également le fonds à destination spéciale, la cour d'école et l'aide aux parents.

Fonds 6 – Écoles et centres

Il est utilisé pour les dépenses courantes de l'école telles que les produits d'entretien, les pansements, les boîtes de mouchoirs, les réparations, la location du photocopieur, les budgets des enseignantes...

Fonds 7 – Activités autofinancées

C'est le « vendant » aux élèves. Les achats des cahiers d'activités sont faits à même ce fonds et l'argent des parents est déposé dans ce dernier.

Fonds 8 - Service de garde

Ce fonds est destiné au service de garde uniquement. Les revenus sont basés sur la facturation aux parents et les montants reçus du ministère. Madame Amyot prend mentionne que les salaires des éducatrices offrant de l'aide à la classe et les éducatrices accompagnant les enseignantes à la maternelle 4 ans sont budgétés à même ce fonds. Avec la venue des « aides à la classe », le gouvernement avait annoncé une subvention équivalente à 32 h 10 par école. Malheureusement, il a alloué 27 h par école. Il faut également prendre en considération les remplacements des enseignantes lors de la surveillance aux récréations qui sont faits par les éducatrices. De plus, mesdames Hébert et Amyot ont dû faire les postes, sans connaître les sommes qui leur seraient versées. C'est certain qu'un déficit est à prévoir dans ce poste. Aussi, plusieurs élèves sont arrivés après la date butoir du 30 septembre, ce qui explique que nous n'avons pas pu réclamer la subvention gouvernementale octroyée. Avec le changement lié à la convention des éducateurs, il faut toujours prévoir deux éducateurs présents le matin et en fin de journée. Des ressources ont aussi dû être ajoutées, car des enfants mobilisent des éducateurs (1/1). Madame Amyot pallie beaucoup pour le manque de personnel afin d'économiser dans le coût salarial. Cette année, plusieurs élèves sont désorganisés et des ressources additionnelles sont nécessaires afin de maintenir un climat sain et sécuritaire. Elle doit donc payer beaucoup de temps et demi, car certains employés dépassent le nombre d'heures maximum.

Fonds 9 – Activités extraordinaires

Ce fonds sert à vivre des activités spéciales à l'école. La ristourne des étiquettes « Colle à moi » est déposée dans ce fonds.

Finalement, il est important de prendre en considération le fait que les budgets ont été faits sans connaître les montants attribués officiellement par le ministère.

Mme Deschênes propose de retourner un courriel aux parents concernant la campagne de financement « Colle à moi ». Mme Hébert précise que c'est une très bonne idée et que cela sera fait avant le congé de Noël.

Objet d'approbation

8. Semaine de relâche

Madame Amyot a reçu des consignes précises du CSSDN pour les inscriptions. Elle fera parvenir les inscriptions, aux parents, dans la 2^e semaine de janvier. Elle ne sait pas encore si notre école sera jumelée avec l'École Saint-Louis-de-France. C'est certain que le service de garde sera ouvert, mais à l'École de la Passerelle. Afin de maintenir le service de garde ouvert, elle rappelle qu'un minimum de 36 élèves est requis, par jour.

Un tableau des activités prévues et des coûts associés est présenté aux membres. Une annonce sera faite à même le bulletin d'information aux parents de décembre pour les informer à

l'avance des activités et des coûts afin que ces derniers puissent planifier leur budget. C'est certain qu'il peut y avoir une baisse des coûts, s'il y a plus d'élèves qui s'inscrivent pendant la semaine de relâche.

Madame Deschênes approuve les activités proposées.

CE-24-12-03 Approuvé à l'unanimité.

Objets d'adoption

9. Aide aux parents (fonds 5)

Madame Breuil nous informe que l'an passé, l'équipe avait pensé offrir une formation avec la conférencière Nancy Doyon. Elle demande à l'assemblée si c'est toujours dans l'intérêt du jour. Madame Dhifaoui demande si c'est possible d'offrir un service de garde pour que les parents puissent assister à la formation. La formation « Syndrome de spirit » est proposée. Un membre propose de cibler certains parents les incitant à participer à ces formations. Madame Morin souligne le fait que les parents ayant le plus besoin ne se sentent pas concernés, même si nous faisons cette démarche. Madame Morin propose d'offrir cette formation de 16 h à 17 h 30 afin de faciliter la tâche aux parents, car le service de garde serait disponible. Un sondage sera transmis aux parents afin de nous assurer qu'il y aura assez de personnel au service de garde pour accueillir tous les élèves dont les parents assisteront à la formation.

Une somme de 4 633 \$ est disponible pour la formation à offrir aux parents.

Madame Tanguay propose des ateliers « parents-enfants » au préscolaire avec une orthophoniste au coût de 3 600 \$. Madame Breuil se fie au bon jugement des professionnels de l'école, car c'est eux qui voient directement la problématique dans l'école.

Madame Hébert présente également un programme de tutorat pouvant être offert à plusieurs élèves (ex. : quatre à cinq élèves au coût de 75 \$ par heure), mais qui se donne en visioconférence. Finalement, il est convenu d'offrir la formation « le Syndrome de spirit ». Mme Bonneville et Mme Hébert feront des démarches à cet effet et nous tiendrons au courant.

Madame Sunny Breuil adopte la formation mentionnée ci-dessus.

CE-24-12-04 Adopté à l'unanimité

10. Fonds 5 – Conseil d'établissement de l'École des Petits-Cheminots

Fonds à destination spéciale.

Un solde de 19 000 \$ est restant dans ce fonds pour la cour d'école. Bonne nouvelle – Le ministère de l'Éducation nous a octroyé la subvention de 100 000 \$ pour le projet de la cour d'école Notre-Dame. Toutefois, l'école devra payer un % de la somme. Des montants sont déjà disponibles à cet effet. Il est important de savoir que le gouvernement ne peut pas venir récupérer l'argent dans ce fonds.

CE-23-12-05 Adopté à l'unanimité.

Nous avons reçu les bancs des balançoires à l'exception des chaînes pour la cour d'école de la Passerelle.

Objets de rapports

11. Rapport de la Présidente

Madame Sunny Breuil n'a rien à signaler.

12. Rapport de la responsable au comité de parents

Madame Marie-Ève Deschênes informe les membres des points discutés aux deux derniers comités de parents :

L'École Clair-Soleil devra être rebâtie et sera réouverte en 2028-2029. L'équipe de directions souhaite localiser tous les élèves aux mêmes endroits pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Au cours des prochains mois, une brigade spécialisée visitera tous les bâtiments du CSSDN afin de faire des vérifications visuelles.

Plusieurs postes d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs en service de garde et de professionnels sont toujours à pourvoir.

Coupure dans les cours de francisation offerts aux adultes.

Les professionnels privés ne peuvent pas venir dans nos écoles pour faire les observations de nos élèves dû à leur ordre professionnel. Toutefois, les intervenants du CIUSS, CRDP, CRDI et de la DPDAR sont autorisés.

Un sous-comité sera formé, au CSSDN, pour l'amélioration des services professionnels dans nos écoles.

L'anglais intensif sera offert différemment afin de pouvoir poursuivre le programme.

Certaines écoles ont des problèmes avec les CÉ par manque de parents disponibles.

La fondation Musique-en-tête a donné un concert bénéfice dernièrement pour amasser de l'argent et ainsi payer des cours à des élèves dont les parents ne peuvent pas payer.

Beaux projets vécus dans certaines écoles : vente de livres, de jeux de société...

13. Rapport de la responsable de l'OPP

Madame Hébert reprend le relais et nous informe qu'un profit de 4 560 \$ a été fait pour la vente de desserts lors de la campagne de financement. Cet argent servira à la planification de notre pique-nique annuel, au remplacement du matériel désuet des cours d'école et pour l'achat de jeux éducatifs. Mme Hébert précise que la somme de 400,35 a été utilisée pour l'achat de pelles à jouer dans le sable et des pelles pour la neige pour l'École de la Passerelle. Les mêmes achats seront effectués par Mme Amyot pour l'École Notre-Dame.

La semaine du personnel se tiendra du 17 au 21 mars 2025.

Madame Sabrina Thériault a fait un suivi au photographe avec les demandes du personnel. Un retour lui sera fait en janvier.

Madame Dhifaoui propose que les éducatrices puissent écrire et réaliser des livres (3-4 pages) avec leurs élèves pour vendre au marché printanier du service de garde. Mme Amyot soumettra l'idée à son personnel.

Mme Thériault convoquera les bénévoles pour notre première rencontre de l'OPP, en janvier. Nous y aborderons les sujets suivants : semaine de reconnaissance du personnel et l'organisation du pique-nique annuel.

14. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Nathalie Amyot a reçu un commentaire constructif d'un parent à la fin du parascolaire. L'animatrice du groupe de danse a donné une grille de performance aux enfants. Le personnel scolaire n'était pas au parfum de cette méthode. L'idée était bonne, toutefois, nous ne voulons pas que les enfants se déprécient et augmentent leur niveau d'anxiété. Un spectacle était offert également aux parents à un coût dispendieux. Mme Amyot a fait le suivi auprès de la responsable de la compagnie Move et du parent.

15. Rapport de la direction

Madame Hébert nous informe des suivis dans les deux écoles :

- Deux enseignantes ont fait du tutorat avec quelques élèves ciblés de l'École de la Passerelle. Toutefois, aucun tutorat n'a été offert à l'École Notre-Dame, car il n'y avait pas d'enseignant volontaire.
- Les tricoteuses du Quartier Sud ont offert des tuques, des mitaines et des cache-cous à la direction. Cette dernière a offert ces articles aux élèves défavorisés de l'École Notre-Dame.
- La Ville de Lévis a été interpellée par le maire du village de Charny en France afin d'échanger avec des élèves de notre école. C'est madame Marie-Ève Cazes, titulaire de 2^e année à l'École de la Passerelle a accepté cette correspondance.

- Mesdames Marie-Josée Pineau et Nathalie Proulx seront absentes pour une période indéterminée. Madame Myriam Sénéchal reviendra progressivement après le congé des Fêtes. Pour conclure, madame Sammy Jolin est de retour de son congé parental.
- Un comité a été créé à l'École Notre-Dame afin d'établir des balises pour accueillir adéquatement les nouveaux immigrants. Ce comité est composé de la direction, de Mme Samantha Vibert-Maheux, intervenante pivot en interculturel, Mme Isabelle Morin, Mme Vicki Baron, Mme Isabelle Cyr-Boudreau, Mme Caroline Buteau et Mme Sammy Jolin. Madame Buteau a accueilli beaucoup d'élèves immigrants cette année. C'est déstabilisant tant pour les élèves que pour le personnel. C'est pourquoi l'équipe veut trouver des solutions afin que ces élèves puissent bien commencer leur cheminement scolaire. Du matériel visuel sera créé afin d'aider tant les élèves que les parents. Les documents administratifs sont déjà offerts en plusieurs langues. Madame Vibert-Maheux offre de venir faire une formation aux parents immigrants afin de leur faire connaître le milieu scolaire québécois. Lorsqu'un élève arrive dans notre pays, il y a un délai de 10 jours pour scolariser l'enfant au CSSDN. L'équipe veut concevoir une procédure interne pour l'accueil de ces enfants.
- Il y a beaucoup d'arrivées et de départs d'élèves dans les deux écoles. Mme Hébert rappelle qu'à l'École de la Passerelle, c'est une école de marcheurs. Il n'y a pas de transport à cette école. Il y a donc moins de nouveaux élèves.

16. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Isabelle Morin procède à la levée de l'assemblée à 20 h 07.

CE-24-12-06

Adopté à l'unanimité.

Sunny Breuil
Présidente

Johanne Hébert
Directrice